

ÉLECTION DES DÉLEGUÉS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE IPECA

Du 24 mars
au 9 avril 2021

Une meilleure efficacité d'IPECA

POUR LE BIEN DE TOUS!



Vous allez élire vos représentants à l'assemblée générale d'IPECA. Ils sont des salariés de votre entreprise et, comme vous, utilisateurs des services d'IPECA. Au sein de cette assemblée, ils siègeront à part égale avec des représentants des directions d'entreprise.

À ce titre, ils exercent un pouvoir à 50 % dans les prises de décisions.

AVEC LA CFE-CGC, VOUS ÊTES ENTENDUS ET RECONNUS

C'est au sein de cette assemblée que sont prises des décisions telles que les tarifs des prestations complémentaires et individuelles, la création des nouveaux produits et services, les frais de gestion et le contrôle de la qualité des services.

LA CFE-CGC, C'EST UNE GESTION PERFORMANTE

- Des frais de gestion les plus bas du marché : 12 % par rapport à 20 % en moyenne dans les mutuelles et assurances ;
- un accès aux soins pour tous en limitant le « reste à charge » des assurés ;
- le traitement de vos remboursements dans un délai moyen de 4 jours ;
- un taux de réclamation inférieur à 1 % ;
- le traitement des arrêts maladie et rente d'invalidité : 3,5 jours.

LA CFE-CGC, CE SONT DES PRESTATIONS DE QUALITÉ

Syndicat majoritaire au sein d'IPECA, depuis sa création, la CFE-CGC y revendique les meilleurs prestations et services pour la santé des salariés.

La CFE-CGC négocie auprès de votre entreprise et d'IPECA des remboursements de frais médicaux, de médicaments, de frais d'hospitalisation pour vous et votre famille, dans un système de santé qui se dégrade avec le nombre sans cesse croissant de déremboursements de la Sécurité sociale.

De même, pour le traitement de vos arrêts maladie, rente d'invalidité ou capital décès, l'action de la CFE-CGC au sein d'IPECA a rendu plus réactifs les délais de traitement par l'institution.

LA CFE-CGC, CE SONT DE NOUVEAUX SERVICES

- Une nouvelle application mobile MyIPECA pour un accès facilité à vos prestations, vos remboursements, vos démarches, votre carte de Tiers-Payant, la géolocalisation des professionnels de santé ;
- la télémedecine avec « MédecinDirect » ;
- la création de produits de garantie prévoyance individuelle complémentaire : IPECA Hospi et IPECA décès accidentel ;
- une offre de couverture « frais de santé » optionnelle pour compléter votre contrat d'entreprise ;
- un kiosque d'applications santé, gratuites et certifiées, liées au bien-être et à la prévention, par exemple : mon coach douleur, mon coach sommeil, gluci-check...



LA CFE-CGC, UNE ÉQUIPE DE PROXIMITÉ

Vos délégués CFE-CGC à l'IPECA sont à votre disposition pour vous renseigner, et vous épauler dans toutes les démarches que vous pourriez entreprendre. Ils participent également aux négociations dans votre entreprise sur les aspects santé et prévoyance.

VOTER POUR LA CFE-CGC, C'EST AVOIR BON PIED, BON ŒIL!

Chez IPECA, vous ne payez pas en fonction de votre âge ou de votre état de santé !

Pour la CFE-CGC, c'est cela l'esprit de solidarité, parce que toute personne en bonne santé sera peut-être malade un jour.

Vos candidats chez Airbus Helicopters

